



Compte administratif 2023

Note de présentation brève et synthétique

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Contexte 2023

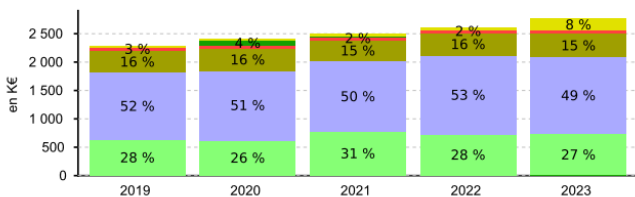
La commune d'Odos comptait 3390 habitants au 1er janvier 2023. L'année 2023 a été marquée par un contexte inflationniste fort, notamment sur le 1er trimestre (jusqu'à 6.3% de hausse des prix, source INSEE). L'inflation moyenne en 2023 s'est établie sur l'année à 4.9%, après 5.2% en 2022. La collectivité a mis mettre en place des mesures de sobriété énergétique dans l'ensemble de ses bâtiments. Cette stratégie a porté ses fruits, les dépenses ont été globalement contenues.

La commune d'Odos a bénéficié des aides de soutien de l'Etat en 2023 : amortisseur électricité et filet inflation. L'augmentation des bases fiscales calculée à partir de l'inflation a été de 7% en 2023.

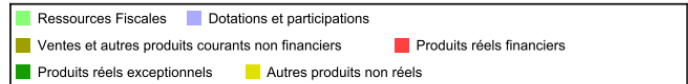
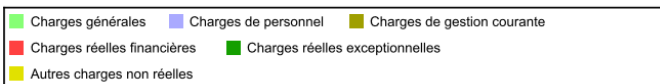
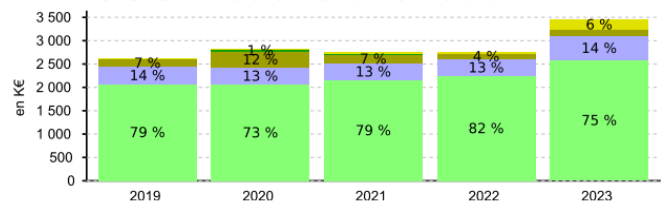
Réalisations 2023

La section de fonctionnement

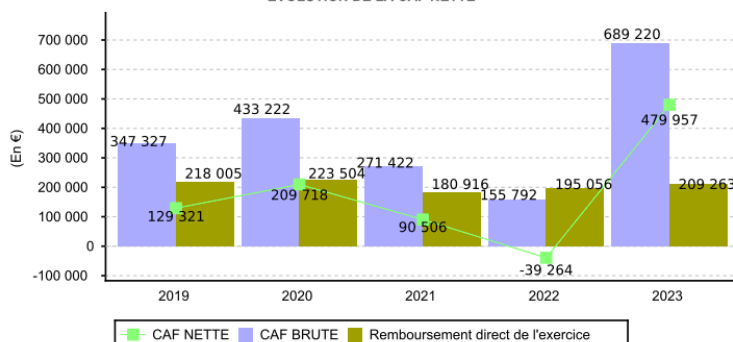
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

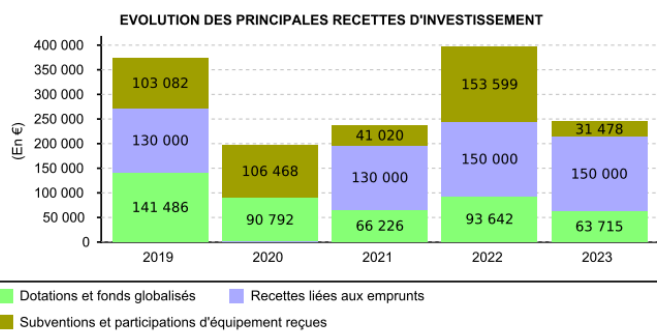
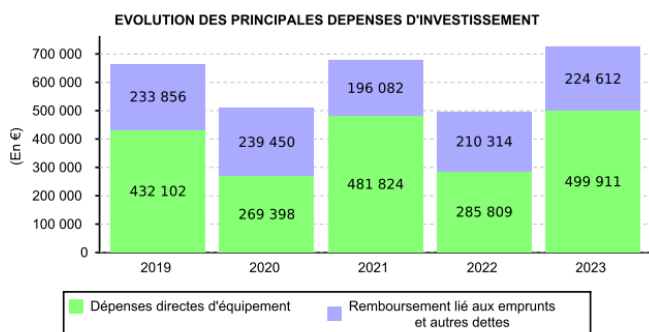
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le recours à des recettes fiscales supplémentaires en 2023 a permis de restaurer une capacité d'autofinancement nette positive, permettant d'envisager avec sérénité les investissements importants à compter de 2024.

FISCALITE 2023 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 46% (42% en 2022)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 74% (73.90% en 2022)
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 11.53% (inchangée)

La section d'investissement



REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	147	411	382	344
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	66	67	70	74

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	19	35	63	63
Recettes liées aux emprunts	44	147	97	84
Subventions et participations d'équipement reçues	9	95	110	86

Le résultat 2023

Aux dépenses et recettes présentées ci-dessus, il faut ajouter les reports des années précédentes et les opérations d'ordre non budgétaire réalisées entre les sections (sans mouvement financier).

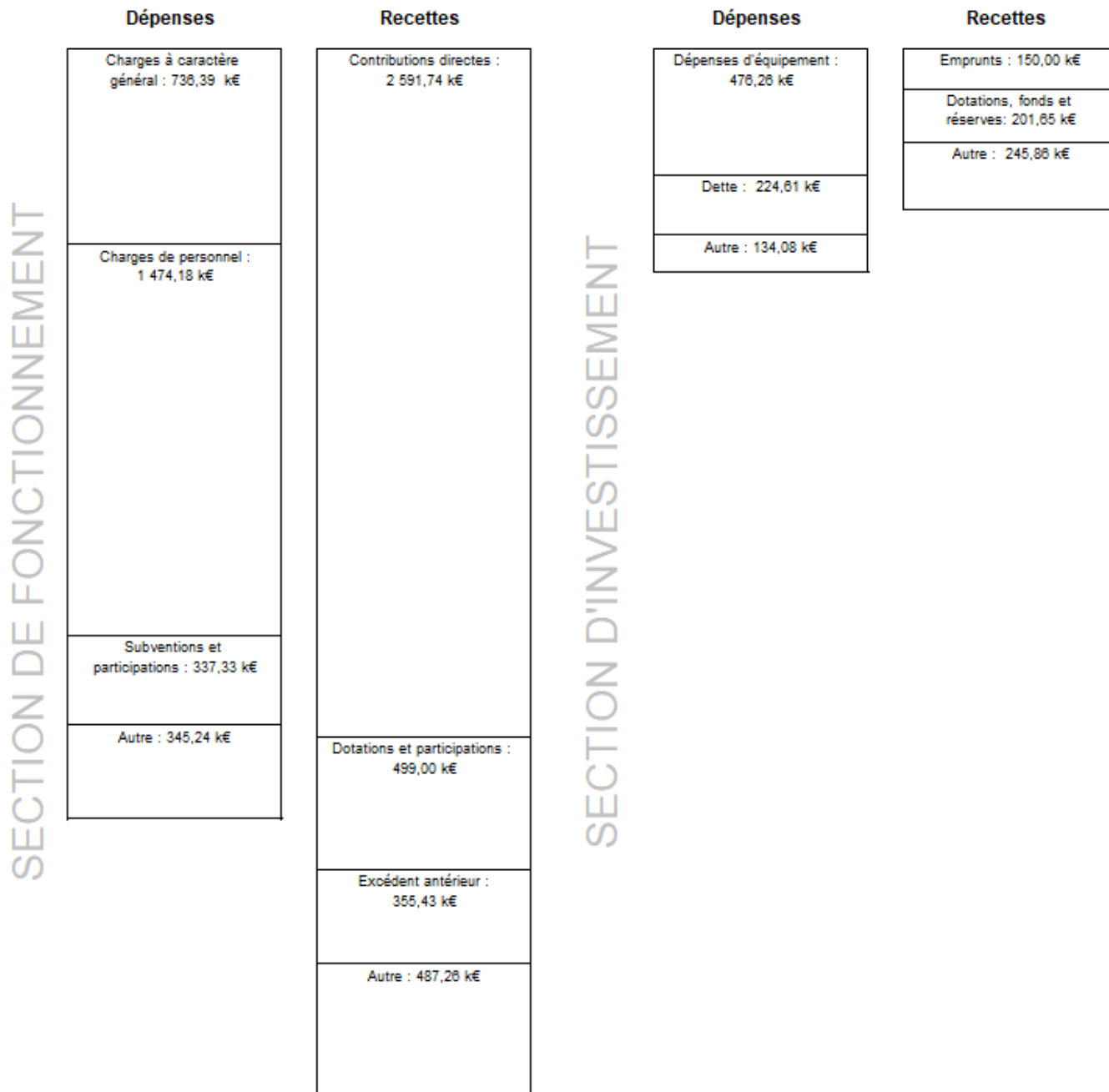
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	Prévu :	2 520 371,00	3 599 966,00
	Réalisé :	834 950,60	2 893 136,25
	Reste à réaliser :	345 250,00	
Recettes	Prévu :	2 520 371,00	3 599 966,00
	Réalisé :	597 518,93	3 933 436,72
	Reste à réaliser :	364 200,00	

Résultat de la section de fonctionnement : +1 040 300.47€

Résultat de la section d'investissement : - 218 481.67€

Résultat global (à reporter sur l'exercice 2024) : + 821 818.80€

Représentation graphique du budget principal



Les ratios financiers

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	790,19
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1048,95
3	Dépenses d'équipement brut / population	140,48
4	Encours de dette / population (2) (3)	531,78
5	DGF / population	81,70
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,5503
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,8164
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,1339
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,5069
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,2466

REPERES

En €/hab	2023	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
			Département	Région	National
Charges générales		217	267	244	257
Charges de personnel		398	358	409	399
Charges de gestion courante		122	134	98	101
Charges réelles financières		16	17	18	16
Charges réelles exceptionnelles		0	1	3	3

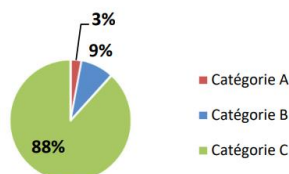
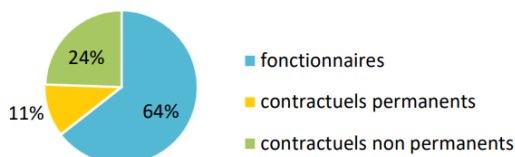
Strate de référence :

Population : 3390

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Zoom : charges de personnel

➔ Répartition des agents par catégorie

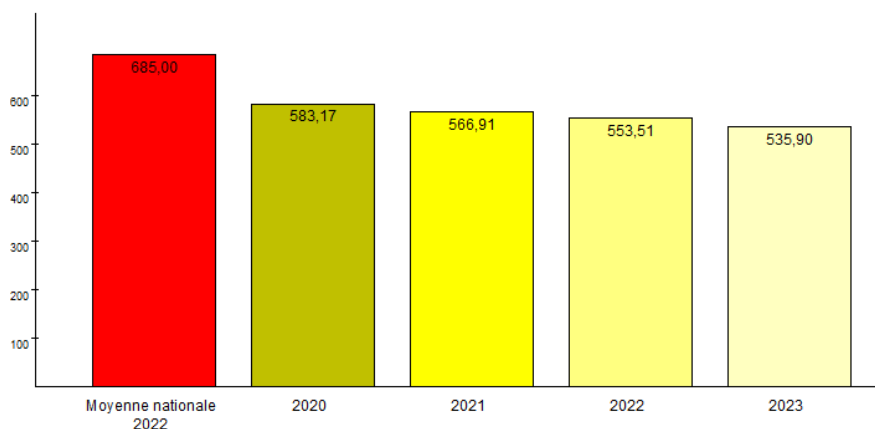


La dette

La commune a poursuivi sa politique de désendettement en limitant au maximum le recours à l'emprunt.

	Encours de la dette
COMMUNE D'ODOS	1 802 753,84
Total	1 802 753,84

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



La commune rembourse 16 emprunts dont les premiers devraient s'éteindre en 2026. L'endettement par habitant est maîtrisé et la capacité de la commune à rembourser sa dette (capacité d'autofinancement nette) a été rétablie en 2023.

Subventions et participations versées

- Dotation au CCAS : 89 000€/an soit 26€/habitant
- Les subventions aux associations représentent plus de 31€/habitant
- Participation au Service Départemental d'Incendie et de secours pour 36€/habitant

Organisme	Libellé	Montant
ADIL DES HAUTES-PYRENEES	SUBVENTION ADIL	790,00
BANQUE ALIMENTAIRE DES HP	SUBVENTION	270,00
BOULE ODOSCEENNE (LA)	SUBVENTION	300,00
CLUB 3ME AGE	SUBVENTION	300,00
COMITE DES FETES D ODOS	SUBVENTION	10 500,00
COOP SCOL ECOLE MAT BOURG	SUBVENTION	324,00
COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE	SUBVENTION	1 431,00
COOP SCOL MAT BOUSCAROU	SUBVENTION	396,00
DROITS DES FEMMES CENTRE INFO	SUBVENTION	220,00
ECOLE DE KARATE ODOSCEENE	SUBVENTION	2 050,00
HORGUES ODOS FOOTBALL CLUB	SUBVENTION	4 400,00
J S ODOSCEENNE OMNISPORT	SUBVENTION	50,00
JSO CAMINADE	SUBVENTION	500,00
JSO CYCLO	SUBVENTION	1 000,00
JSO GRS	SUBVENTION	3 300,00
JSO GYM VOLONTAIRE	SUBVENTION	1 100,00
JSO JUDO	SUBVENTION	2 100,00
JSO MARCHE	SUBVENTION	850,00
JSO MONTAGNE	SUBVENTION	400,00
JSO TENNIS CLUB	SUBVENTION	3 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION 65	SUBVENTION	300,00
LOU ROUSSIGNOULET	SUBVENTION	200,00
LOUVETERIE DES HP ASSOCIATION	SUBVENTION	100,00
MAISON DES JEUNES ET CULTURE	SUBVENTION	60 000,00
PASSION COUNTRY 65	SUBVENTION	300,00
RESTOS DU COEUR	SUBVENTION	200,00
SOCIETE DE CHASSE	SUBVENTION	300,00
STE MUSICALE TARBES ODOS JAZZ	SUBVENTION	800,00
TOP TENNIS DE TABLE	SUBVENTION	1 300,00
TOP VOLLEY BALL	SUBVENTION	8 500,00
VIP 65 BOUSCARROU	SUBVENTION	800,00
X TREM FIT	SUBVENTION	250,00
	TOTAL	106 331,00

Conclusions et perspectives

En 2023, la maîtrise des dépenses, notamment énergétiques, et l'augmentation des recettes ont permis de reconstituer un fonds de roulement et une capacité d'autofinancement adaptée au financement du projet de la réhabilitation de la mairie et des espaces publics.